

**CONVENTION SUR L' INTERDICTION DE L' EMPLOI ,
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT
DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR
DESTRUCTION**

COMITE PERMANENT SUR LE DEMINAGE

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA
REPUBLIQUE DU CONGO - BRAZZAVILLE A LA
REUNION DES COMITES PERMANENTS DE LA
CONVENTION D'OTTAWA**

Genève
22 juin 2004

Monsieur le Co - Président,

Lors de la session de février 2004, la délégation de la République du Congo avait annoncé qu'après la destruction de ses stocks de mines antipersonnel intervenue en septembre 2003, la prochaine phase de son plan d'action pour l'élimination des mines antipersonnel serait la prospection et le déminage de la partie sud-ouest de son territoire où les populations ont arrêté leurs activités champêtres et l'exploitation forestière.

Cette situation a emmené les populations à émigrer en quête de terres cultivables. Cet exode a eu pour avantage la baisse considérable du nombre de victimes.

Toujours dans la même zone, aux alentours du chef lieu du département qui a connu des conflits armés, si la présence des mines n'est pas avérée, les terres restent cependant infectées du fait de la présence des engins non explosés (UXO) qui causent aussi des pertes en vies humaines.

Ainsi, le gouvernement envisage la prospection de la zone suspectée minée dont les résultats permettront la mise en place d'un programme de déminage conséquent.

Monsieur le Co - Président,

Au moment où nous tenons notre deuxième session annuelle, nous pouvons annoncer que le financement de ces opérations de prospection sont en place et elles démarreront dès notre retour au pays.

Dans un pays en période post conflit comme le notre, où tous les besoins de la vie nationales s'expriment en terme de priorités, notre seule volonté à nous débarrasser de ces mines ne suffit pas. Un apport extérieur en moyens matériels, humains, financiers et en expertise en la matière est indispensable.

Aussi profitons-nous de l'occasion que vous nous offrez pour lancer un appel aux donateurs, nonobstant le fait que les premiers efforts devront être fournis d'abord par le Congo lui-même.

L'aide que nous sollicitons portera sur les domaines suivants :

1 – La mise en place d'un programme de déminage. Cette mise en place sera précédée d'une évaluation sur la base des résultats des reconnaissances sur le terrain ;

2 – La fourniture des matériels nécessaires aux opérations de déminage ;

3 – La formation des personnels au déminage humanitaire et des personnels de sensibilisation aux dangers des mines ;

4 – Le marquage des zones minées ;

5 – Le financement des opérations de déminage.

Au vu de l'ampleur du travail à réaliser, seule une coopération internationale soutenue pourra nous permettre de nous débarrasser de ces mines afin de faire du Congo un espace sans mine.

Je vous remercie